



Prêt d'un salarié sans avenant au contrat

Par Cartouche63

Bonjour,

Je travaille comme Etam pour une petite entreprise du BTP. Nous sommes deux salariés.

Mon patron a perdu un gros client qu'il poursuit pour rupture de relations commerciales établies.

A la perte de ce client qui représentait 80% du chiffre d'affaire de l'entreprise, mon patron au lieu de me mettre en chômage technique ou partiel, a maintenu mon salaire et m'a demandé de remplacer deux jours par semaine sa concubine dans une boutique et d'assurer quelques dépannages les autres jours de la semaine.

Pour aider l'entreprise et mon patron dans cette étape difficile, j'ai rendu service. Au bout de quelques mois, il m'a expliqué qu'il n'y avait toujours pas de travail, que la trésorerie s'amenuisait, et qu'il allait devoir me mettre en chômage technique, mais pour se faire, il fallait d'abord que je solde mes congés payés et que l'on s'arrangerai pour que je parte en vacance quand de nouveaux clients seraient fidélisés et le fond de roulement stabilisé. J'ai donc posé mes congés pendant lesquels j'ai continué à travailler dans la boutique de sa compagne et à effectuer des dépannages pour mon entreprise.

Puis j'ai découvert que pendant que j'effectuais un autre métier pour cette tierce personne, Ils venaient de créer une nouvelle boutique dans une autre ville. Mais aussi qu'ils avaient acheté et vivaient dans cette autre ville à 700kms de là. Donc je me pose la question. Est ce que le principal client c'est rendu compte de certaines négligences de mon patron? Je n'en sais rien.

Toutefois, je voudrais savoir ce que je peux faire car je ne m'attendais pas à découvrir tous ces mensonges et surtout sans avenants au contrat.

Depuis six mois le travail a repris et je ne travaille plus pour cette tierce personne mais je ne veux plus travailler pour mon patron. l'ambiance est insupportable. Je ne veux pas démissionner et me retrouver sans rien avec la crise du logement qui m'inquiète.

Sont ils condamnable?

Merci de vos réponses